

ACTES DE GÉNÉROSITÉ DE LOUIS PHILIPPE

Le premier de nos souverains constitutionnels par sa date est aussi le plus imposant par le profond respect que commande la grande infortune à laquelle il se rattache. Au moment même où il allait monter sur le trône pour épargner à la France les malheurs qui devaient fondre sur elle dix-huit ans plus tard, le duc d'Orléans apprit par un message signé du roi Charles X que ce prince avait besoin de six cent mille francs en or et que le porteur devait faire en sorte de les lui rapporter. (Ce sont à peu près les termes de ce message précis et laconique.) Le duc d'Orléans répondit au général envoyé par le roi Charles X, que la somme qu'il venait chercher allait être mise à sa disposition. Il écrivit sur le champ au baron Louis, ministre des finances, pour l'inviter à remettre au général... 600,000 frs. en or, destinés au roi Charles X.

— Je couvrirai, ajoutait-il, le trésor public de cette avance. Les 600,000 francs furent remis en effet le jour même entre les mains du général, qui put repartir aussitôt annoncer au roi qui s'éloignait le succès de sa mission.

En 1831, presque une année jour pour jour, après la première preuve de la sollicitude empressée du roi Louis-Philippe pour les intérêts du roi Charles X, sa sympathie fut éveillée de nouveau par la lecture d'un journal anglais. Ce journal annonçait qu'un warrant avait été rendu en Ecosse contre le roi Charles X ; une portion de ses effets était déjà saisie et sa liberté même était mise en péril. Un de ses créanciers de la première émigration, M. de Pfaffenhoffen, après avoir vainement fatigué de ses réclamations les Chambres françaises pendant de longues années, poursuivait maintenant son royal débiteur jusque sur le sol étranger. Il s'armait à la fois de toute la rigueur des lois de la France et de l'Angleterre. Profondément ému de ces poursuites qu'il avait ignorées et des conséquences qui en pouvaient résulter, Louis-Philippe manda immédiatement son trésorier, M. Jamet. Il lui donna l'ordre de rechercher sans perdre un seul instant M. de Pfaffenhoffen et de traiter à tout prix avec lui. Deux conditions étaient imposées au négociateur : une promptitude qui ne ménagât rien pour le succès et le secret le plus absolu. Peu de jours après, grâce aux soins du trésorier de la couronne et par les bons offices de M. Casimir Périer, dont l'intervention se cacha sous le nom d'un ami, M. Edouard Arnold, la volonté du roi était accomplie. Au moyen du paiement immédiat d'une somme de 100,000 francs et de la constitution d'une rente annuelle et viagère d'une somme de 10,000 francs, payable de trois mois en trois mois et par avance, le comte de Pfaffenhoffen renouça au bénéfice du jugement qu'il avait obtenu en Ecosse contre le roi Charles X. Ainsi le créancier impitoyable fut désintéressé sans même que l'auguste débiteur pût connaître la main qui écartait l'inquiétude de sa retraite et les périls de sa personne.

LES BONAPARTES ET LOUIS PHILIPPE

Il faut aussi montrer la famille de l'empereur Napoléon protégée, tantôt contre les douleurs de l'exil par l'autorisation donnée à plusieurs de ses membres de revoir la France, tantôt contre elle-même par un généreux pardon comme à l'époque de la tentative de Strasbourg, tantôt enfin contre les embarras d'une position malheureuse, comme en 1847 et 1848, au moment où les ministres avaient reçu du roi l'ordre de demander aux Chambres un crédit annuel de 150,000 francs pour constituer au profit du prince Jérôme, l'ancien roi de Westphalie, une pension réversible en partie sur son fils, Jérôme-Napoléon. Il y a plus : la munificence personnelle du roi avait déjà protégé un autre Bonaparte. Le sacrifice d'argent ne fut pas considérable sans doute ; il y eut du moins, par la pensée qui l'inspirait, une véritable grandeur.

Un membre de la famille de l'empereur, jeune encore, éloigné des siens et voyageant en Belgique, était pressé par des créanciers exigeants, et sur le point d'être mis en prison pour dettes. Il out la pensée de faire connaître au roi Louis-Philippe les embarras d'une position qui s'aggravait chaque jour, et bientôt la cassette royale sauva la liberté du neveu de l'empereur.

Ainsi, par un privilège unique peut-être dans l'histoire, la providence faisait du roi Louis-Philippe le protecteur des familles princières au nom desquelles d'implacables factions s'efforçaient incessamment de la perdre dans l'opinion du pays.

Le cœur du roi n'était pas seulement ému par le spectacle des grandes infortunes politiques ; les souffrances du peuple attiraient surtout sa sympathie et occupaient sans cesse sa pensée. Dès 1830, pendant que ses ministres proposaient par son ordre aux Chambres des mesures destinées à rendre sécurités au commerce, le mouvement aux affaires et le travail aux ouvriers, Louis-Philippe donnant l'exemple établissait de vastes chantiers de travail et de charité dans ses domaines privés ou dans les domaines de la couronne. Sa main surtout s'ouvrait largement pour secourir toutes les misères populaires, que la cherté des subsistances rendait plus cruelles encore.

Pendant l'hiver de 1830 à 1831, une somme de deux millions fut consacrée par lui à des distributions de pain, de soupe, de viande, de vêtements, de literie et de secours en argent à la population indigente de Paris et des départements. Ah ! si cette charité, systématiquement développée dans une simplicité discrète, mérité jamais que quelques critiques viennent se mêler aux louanges de l'histoire, c'est pour n'avoir pas souvent fait une part plus large à la publicité que lui conseillait la politique. Dans ses bonnes œuvres comme en toutes choses d'ailleurs, Louis-Philippe réprouvait le charlatanisme ; le secret lui paraissait le plus indispensable auxiliaire de la charité royale.

BENJAMIN CONSTANT

Dans la première crise de la révolution le roi consacra plus de 1,200,000 francs à réparer des ruines honorables, à soutenir certaines existences menacées.

Parmi ses obligations de cette époque, nous pouvons, sans inconvénient aujourd'hui, citer en première ligne Benjamin Constant. Il voyait arriver à la fois les infirmités de la vieillesse et les angoisses d'une pauvreté qu'il n'avait pas prévue. La liberté de ce brillant esprit pouvait y périr. Le secret de ses embarras fut mal gardé pour le roi, qui envoya immédiatement au grand publiciste un bon de 200,000 francs sur sa cassette.

Deux autres noms bien connus figurent encore parmi ceux des capitalistes ou des négociants qui durent à Louis-Philippe de ne pas subir les rigoureuses conséquences d'un naufrage commercial.

PAS DE TRÊVE

Pendant que, à cette époque de l'année, le commerce est partout sans vigueur, et que les marchands en général s'occupent d'inventaires et de règlements de comptes, la maison DUPUIS FRÈRES est encombrée d'une foule toujours renaissante qui va y examiner le magnifique stock de banqueroute de Messieurs Jolicœur et frères que cette maison vient d'acheter à 50 par 100 de moi si que ce qu'il a coûté à ses premiers propriétaires.

Messieurs Jolicœur et frères n'ayant ouvert leur magasin sur la rue Sainte-Catherine qu'au printemps dernier, il est facile de voir que les marchandises provenant de leur banqueroute sont encore toutes fraîches.

La maison DUPUIS FRÈRES se trouvant par cette dernière transaction avec un fort excédant sur les besoins de son assortiment, elle sera forcée de laisser partir ces marchandises à des prix insignifiants afin de faire place pour l'importation du printemps.

La liste de quelques-unes de ces marchandises indiquant les prix primitifs et les prix réduits, est maintenant en distribution dans toute la ville.

Lecteurs, ne perdez pas de si rares avantages. Allez sans retard faire vos achats chez

DUPUIS FRÈRES,

No. 605, rue Ste-Catherine, coin de la rue Amherst, aux deux boules noires, Montreal.

UN NOUVEAU GILLIATT

Le Times publie le récit de la lutte qu'a eu à soutenir un nouveau Gilliatt, M. Smale, plongeur du gouvernement anglais, avec une pieuvre, au fond de la Moyné, à Belfast (Irlande) :

Ayant fourré mon bras dans une excavation, je le sentis retenu par quelque chose ; mais l'eau étant encore chargée de vase, je restai, pendant quelques minutes sans pouvoir rien distinguer. Lorsque je pus y voir un peu clair, je m'aperçus avec horreur que le tentacule d'un gros poulpe était enroulé autour de mon bras, comme un boa constrictor. En ce moment, il appliqua quelques-uns de ses suçoirs sur le dos de ma main, ce qui me fit éprouver une sensation très douloureuse. Je sentis une douleur comme si on me brisait la main, et plus j'essayais de la retirer et plus la souffrance augmentait.

J'eus les plus grandes difficultés à conserver pied, parce que l'air introduit dans l'intérieur de mon appareil l'avait gonflé et allégé. Si j'avais perdu pied, j'étais perdu, car je n'aurais pas tardé à m'évanouir. Si d'un autre côté, je donnais le signal de me remonter, le monstre aurait tenu bon, lui aussi, et je courais le risque de me faire arracher le bras.

J'avais un marteau sur moi, mais je ne pouvais pas le prendre avec ma main restée libre, pour m'en servir contre le poulpe. A environ cinq pieds de l'endroit où j'étais, il y avait une barre de fer que je réussis à faire venir avec mon pied, à portée de ma main gauche, et je m'en saisis.

C'est alors que commença le combat. Je frappais à tour de bras, mais plus je frappais et plus le monstre me serrait, si bien que mon bras en était engourdi. Je continuai à frapper, et je sentis à la fin que l'étreinte se relâchait, mais je n'en fus quitte qu'après avoir déchiré en plusieurs tronçons le tentacule qui me retenait captif. La bête lâcha aussi alors le rocher auquel elle était fixée, et je m'en emparai.

J'étais complètement épuisé, étant resté dans cette situation plus de vingt minutes. Je remontai avec l'animal, ou plutôt avec une partie de l'animal. Il mesurait huit pieds de diamètre, et je suis convaincu qu'il aurait pu reteuir ainsi cinq ou six hommes.

L'un des événements les plus considérables, le plus considérable peut être de l'année qui vient de s'écouler, a été la mort, si prématurée et si tragique, de l'infortuné prince Impérial. Les vers que M. Stéphen Liégard publie dans le Pays, sous ce titre : le Petit Prince, à la mémoire de cet enfant dont la vie si courte fut si douloureuse, seront lus avec émotion par ceux mêmes qui placent leurs espérances ailleurs que dans le retour de l'Empire.

Les deux premières strophes particulièrement doivent être citées.

Nous dont le cœur brisé se crut un jour pro-
[phète,
Nous qui sondons l'abîme ayant touché le faite,
Nous qui vîmes, à l'heure où fleurit le chemin,
Passer dans un rayon l'impérial rince blonde,
Nous qui t'avons chanté, quand tu parus au
[monde,
Un rameau vert dans chaque main (1) :

Pouvions-nous présager, noble enfant, qu'un
[Dieu sombre
De ton front lumineux dut sitôt faire une ombre,
Que le cédre promis périrait arbusseau,
Que sous les plus flottants du rideau de dentelle
La violette allait, changée en immortelle,
Pailler de tombe à ce berceau ?

Le rapprochement de Sainte-Hélène et du Zululand, et cette étrange fatalité de l'Angleterre à l'égard des Napoléons, ne pouvaient échapper au poète.

Là-bas, du fond des flots, seule en l'humide
[plaine,
N'apercevais-tu pas se dresser Sainte-Hélène ?
L'écru écueil brillait-il plus que les panthéons ?
Ou si l'oubli te vint que le sol d'Angleterre
Sert, depuis soixante ans, funèbre et solitaire,
De sépulcre aux Napoléons ?

Spectres vains !... en avant ! la France aime
[les braves ;
D'où gronde le péril, tu l'entends, tu le braves ;
A toi le laurier d'or du soldat triomphant !

Dût la foudre en éclats broyer une chimère.
La marâtre cité qui fut julia ta mère
Saura ce que valait l'enfant.

Comme le dit M. Paul de Casagnac dans une ardente introduction au vers du poète, M. Stéphen Liégard fut l'hôte fêté des réceptions joyeuses ; fi lèle comme jadis, il vient aujourd'hui au funèbre rendez-vous. De pareils dévouements dominent toute querelle et s'imposent au respect.

ADOLPHE RACOT.

(1) Né le dimanche des Rameaux 1853. Napoléon IV a succombé le dimanche de la Pentecôte 1879.

UNE HISTOIRE DE POULE

Voici une histoire qui nous arrive de la Floride et que nous recevons du Herald de Palatka, qui la raconte ainsi :

« Nous tenons le fait suivant d'un homme qui ne sait pas mentir ; sans cela, nous ne la publierions pas dans notre journal où aucun mensonge n'a jamais trouvé place. Dernièrement, le colonel St. George Rogers, d'Ocala, avait une vieille poule qui couvait six œufs dans son verger d'orange. Comme toute bonne couveuse, elle ne quittait ses œufs que pour prendre un peu de nourriture. Un jour, en revenant à son nid, après une de ses courtes absences, elle y trouva un serpent qui avait avalé trois de ses œufs et qui, malheureusement pour lui, avait négligé de s'éloigner après la perpétration de son crime. La poule n'hésita pas un instant ; elle se jeta sur lui et l'attaqua avec tant de furie qu'elle le força à battre en retraite.

« Les coups de bec et d'ergot ne cessèrent de pleuvoir sur le malheureux serpent que lorsqu'il fut rentré dans les broussailles d'où il était sorti. Son ennemi vaincu, la couveuse se remit sur les trois œufs qui lui restaient et qui lui donnèrent trois poussins. Vers le temps de l'éclosion de ces trois œufs, un domestique du colonel Saint-Georges, passant dans l'endroit où s'était terminée la lutte de la poule et du serpent, entendit des cris de poussins dans un buisson. En détournant quelques branches, il aperçut trois poussins et près d'eux un gros serpent mort, ayant un trou au milieu du corps. Les trois poussins provenaient des trois œufs que le serpent avait avalés ; ils étaient éclos dans son ventre, et s'étaient frayé un passage à coup de bec. »

Les indiens Comanches ont commis des actes de brigandage effréné, dans les environs des Sept-Rivières (Seven Rivers), E.-U. Ils inspirent les plus vives craintes.

Mères ! Mères ! Mères ! !

Etes-vous troublées dans votre repos, la nuit, par les cris de votre enfant en proie aux douleurs de la dentition ? Si tel est le cas, achetez sans délai une fiole de SIROP CALMANT DE MADAME WINSLOW. Ce sirop soulagera immédiatement le pauvre petit malade, soyez en certaines : il n'y a pas à le nier. De toutes les mères qui ont pu en faire l'épreuve sur leurs enfants, il n'y en a pas une qui ne vous dise que ce sirop leur rend, la les intestins, leur donne le soulagement et la santé, et procure le repos à la mère. Il agit d'une manière magique. Il est d'un emploi très sûr dans tous les cas et agréable à prendre ; c'est la prescription d'une des plus anciennes et célèbres femmes-médecines et nourrices des États-Unis. Chaque fiole est accompagnée de directions complètes. Aucun n'est véritable sans la signature de CURRIE et PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les marchands de médicaments. Prix : 25 la fiole. — 1869 : vous des imitations.

La Panacée Domestique de Brown

Est la destructrice des maladies les plus effroyables dans le monde. Elle ravivra le plus sûrement le sang, qu'elle soit appliquée d'une manière interne ou externe, et par là apaisera la douleur d'une manière plus certaine que tout autre calmant, que cette douleur soit chronique ou aiguë. La force de ce remède est garantie double de celle de toute autre préparation semblable.

La Panacée guérit les douleurs du côté, du dos ou des intestins, les maux de gorge, le rhumatisme, le mal de dents et toutes les douleurs. C'est le grand calmant de la douleur. « La Panacée Domestique de Brown » devrait se trouver dans toutes les familles. Une centième de la Panacée dans un verre d'eau chaude (curé si on le préfère), prise au moment de se coucher, fera disparaître le rhume. 25 cents la bouteille.

Bien des maladies

Qui, surtout chez les enfants, sont attribués à d'autres causes, sont combattus par les vers. Le Confit Van-Murige de Brown, ou les Pastilles pour les Vers, tout en étant d'une grande efficacité pour les vers, ne peuvent altérer la constitution de l'enfant le plus délicat. Cette élimination intestinale a été exprimée avec le plus grand succès par les médecins, et reconnue comme absolument sûre pour la destruction des vers, qui font tant de ravages chez les enfants. 25 cents la boîte.